

Compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à 18h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Confort se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort sous la présidence de Monsieur Brique Daniel, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2022

Membres présents : M. BRIQUE Daniel, M. CASTIGLIA Raphaël, Mme GOUX URPIN Josiane, M. JERDELET Sébastien, M. GUDULFF Didier, M. SAINT CYR Laurent, M. CUGNETTI Jean-Philippe, Mme MITTENNE LIOGIER Lisiane, M. BOURNONVILLE Bernard, Mme CARJOT Marie-Claude

Membre absent excusé : M. JACQUINOD Mathieu

Membres absents : M. BOURRAT Rémy, M. BERNARDI Eddy, Mme GALLAIS Mélissa

Secrétaire de séance : Mme MITTENNE LIOGIER Lisiane

POINT 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2022 (délibération)

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : Compte-rendu des réunions communautaires

Monsieur le 1^{er} adjoint fait un résumé de ce qui a été discuté lors des dernières réunions.

- Modifications du Pluuh
- Projet de construction de 4 logements sociaux à Montanges vers l'ancienne gare du tram
- Projet d'ouverture d'une maison médicale à Valserhône
- Transfert de la clinique MGEN de Chanay sur Valserhône
- Projet commercial-loisir sur le terrain de l'ancienne piscine
- Réaménagement de l'école de Montanges avec une subvention de la CCPB

POINT 3 : Finances

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la FNACA comité Valserine (délibération)

La Fédération des Anciens Combattants en Algérie (F.N.A.C.A.) permet d'assurer la sauvegarde des droits matériels et moraux des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité, d'œuvrer pour la Paix, d'aider les adhérents, les veuves, dans leurs démarches administratives, fleurissement des tombes.

Elle participe avec son drapeau aux diverses cérémonies. Ce drapeau usé par le temps et trop lourd pour l'âge des adhérents doit être remplacé. Son coût est estimé à 990 €.

Aussi le comité départemental de l'Ain sollicite une subvention exceptionnelle pour aider le comité local « FNACA comité Valserine », éprouvant quelques difficultés à financer cette dépense.

Vu l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par le comité départemental de l'Ain,

Considérant que les activités conduites par la « FNACA comité Valserine » sont d'intérêt local,

Le conseil municipal ayant délibéré, **DECIDE** avec 8 voix pour et 2 abstentions (M. CASTIGLIA Raphaël, M. GUDULFF Didier), **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 990 € au comité FNACA local « FNACA comité Valserine » et **d'autoriser le Maire** à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

Cette somme sera imputée au compte 6574.

Décision modificative n°1 (délibération)

Le conseil municipal avec 8 voix pour et 2 abstentions (M. CASTIGLIA Raphaël, M. GUDULFF Didier), **APPROUVE** la décision modificative ci-après.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	990,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	990,00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		990,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		990,00 €

POINT 4 : Objet : Délibération adoptant les règles de publication des actes (commune - de 3 500 hab.) (délibération)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité, **d'adopter** la modalité de publicité suivante : publicité des actes de la commune par affichage (panneau d'affichage devant la mairie) et **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5 : Désignation d'un délégué au SIVU des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine

Actuellement deux délégués titulaires représentent la commune de CONFORT au SIVU des eaux de la Basse Vallée de la Valserine : Daniel BRIQUE et Damien DEBUCHY qui a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

La CCPB doit désigner par délibération un nouveau délégué. Le conseil municipal prend acte que Raphaël CASTIGLIA, membre suppléant au conseil d'exploitation de la régie des eaux, remplacera Damien DEBUCHY.

POINT 6 : Objet : Désignation d'un délégué en charge des questions de défense (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DEBUCHY Damien a été désigné délégué en charge des questions de défense par délibération n°2020-29 du 11 juin 2020. Suite à sa démission de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau délégué.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret, et après appel à candidature, **DESIGNE** Monsieur BOURNONVILLE Bernard, délégué en charge des questions de défense.

POINT 7 : Désignation d'un correspondant à la sécurité routière (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DEBUCHY Damien a été désigné correspondant à la sécurité routière par délibération n°2020-30 du 11 juin 2020. Suite à sa démission de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau correspondant.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret, et après appel à candidature, **DESIGNE** Monsieur BOURNONVILLE Bernard, correspondant à la sécurité routière.

POINT 8 : Frais de scolarisation des élèves des communes voisines. Fixation de la participation financière pour l'année scolaire 2022/2023 (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 212-8 du code de l'Education, l'école de la commune accueille des enfants venant des communes voisines et qu'il leur est demandé chaque année à ce titre une participation financière pour les dépenses de fonctionnement. Il rappelle que le montant de la participation financière pour l'année scolaire 2021/2022 était de 900 euros par élève. Il propose de ne pas augmenter cette participation pour la prochaine rentrée.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **DECIDE** de demander aux communes voisines une participation financière d'un montant forfaitaire de 900 € par élève pour les frais de scolarité pour l'année scolaire 2022/2023, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

POINT 9 : Compte-rendu des commissions

Commission travaux

- Les peupliers derrière l'école ont été abattus
- Réfection de la voirie route de la Crête et route du Pelant
- Les travaux de la traversée de La Mulaz sont presque terminés, il reste le marquage au sol du rehausseur.
- Des devis ont été demandés pour le changement des menuiseries à l'épicerie et à la salle polyvalente
- Une étude par le CAUE doit être faite pour l'extension de la cuisine du tram bar
- De même pour l'église, et la rénovation intérieure et extérieure
- Un devis a été demandé pour l'embellissement du rond-point à l'entrée sud de la commune

La mairie déplore l'organisation et la communication du département concernant les travaux réalisés sur les 2 ronds-points de la commune empêchant les habitants de rentrer chez eux 2 soirs de suite.

Commission sécurité

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être modifié suite à la démission de Damien DEBUCHY. Désignation de 3 responsables en cas de réquisition de la salle polyvalente : Daniel BRIQUE, Claude CARJOT et Lisiane MITTENNE LIOGIER se portent volontaires.

Commission finances

Demande de la commission scolaire pour le marquage au sol dans la cour de l'école

Commission culture

- Le journal de Confort est paru au mois de mai
- Les associations locales doivent déposer à la mairie avant le 01/08/2022 un dossier de demande de subvention 2022
- Les bénévoles de la bibliothèque sollicitent 2 tables modulables
- La salle au-dessus de la bibliothèque est demandée pour des cours de yoga

Commission Action Sociale

- Le voyage s'est bien déroulé. Il a été ouvert à d'autres communes pour remplir le car
- Le 31 août, la commission fêtera les 90 ans de 4 habitants de la commune

Commission scolaire

- La commission déplore la fermeture d'une classe à la rentrée 2022
- Le dernier conseil d'école a eu lieu. Certains parents souhaitent encore plus de flexibilité pour l'inscription des enfants à la garderie.

Commission Développement durable

Une réunion est prévue pour l'aménagement de la zone tram-école

Point 10 : Informations diverses :

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Non-opposition :

- M. GUERBE Jean-Bernard pour modification de toiture d'un garage existant. Mise en place d'une clôture, 126 rue de la Valserine
- M. NINET Etienne pour l'installation d'une clôture rigide et d'un portillon. Plantation d'une haie végétale Installation d'un pare vue avec portillon sur la façade Est de l'abri de voiture 139 rue des Grands Prés
- Mme GENELOT DURAFFOURG Jennifer pour ravalement de façade, 326 voie du Tram
- M. DE PAUW Dirk et Mme GIORGI Laurène pour la création de 4 fenêtres de toit, 5023 rue de la Valserine
- M. JERDELET Sébastien pour soutènement en enrochement et clôture, 88 rue de la Crête
- M. PILLARD Antoine pour la création d'un escalier extérieur, 89 rue du Crêt d'Eau
- M. BLANC Jean-Philippe pour ravalement de façade, 221 rue de la Valserine

Rejet tacite :

- M. BOYER Yoann pour l'édification d'une clôture, 477 rue des Grands Prés

EHPAD

- Les travaux sont reportés de 2 ans

Scolaire/périscolaire

Personnel

Suite au départ le 1^{er} avril de l'ATSEM Amélie LEJEUNE, la continuité des services a été gérée avec efficacité en interne avec les agents communaux.

Garderie du matin : Bernadette PORTAS

Fonctions d'ATSEM : le matin, Yamina ZENAGUI, l'après-midi, au mois d'avril Mylène GAUDEL et pour les mois de mai/juillet, Anne-Marie TISSOT

Christine JACQUINOD a remplacé Anne-Marie TISSOT au secrétariat du 2 mai au 24 juin (12h/semaine)

- Départ en congé de maternité de Mylène Gaudel le 07 juin, remplacée par Audrey DUMAS

- Recrutement par voie de mutation d'une nouvelle ATSEM à compter du 29 août, Estelle BOUHAFS venant de la commune de Thoiry.

Repas cantine

- Indemnité de 392.88 € payée au mois de mai au fournisseur de repas RPC. Conséquence de la COVID et du conflit en Ukraine entraînant la hausse continue des matières et des débuts de pénurie. Cette mesure est temporaire et peut être réévaluée en fonction de la conjoncture.

Inscriptions rentrée 2022

- Dossier unique d'inscription périscolaire : envoi aux parents le vendredi 08 juillet pour un retour le mardi 16 août au plus tard. Cette année, il sera rajouté sur le dossier :

Liste des fournitures à amener le jour de la rentrée :

- 2 boîtes de mouchoirs,
- 1 change complet pour les enfants de petite et moyenne sections de maternelle

Travaux

- Devis de la société Eurovia Alpes de 2 025.60 € T.T.C. pour la reprise de tampons rue de la Valserine et rue du Crêt d'Eau.
- Devis de la société AMS de 1 225.80 € T.T.C. pour le traçage des passages piétons.

Terrain communal

Des demandes ont été faites par M. LACHENAL, M. OVAL et M. POCHET pour un achat de terrain de 90m2 au-dessus de la fontaine à la sortie du village. Le conseil donne un accord de principe à la demande de M. OVAL car il a été le premier à solliciter la commune en 2012 et a renouvelé sa demande plusieurs fois.

Recensement de la population

Il sera effectué en janvier/février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,
Daniel BRIQUE

